

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 4 MARS 2024, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

- M^{me} Mariane Paré, maire
- M. Vincent Dodier, conseiller
- M. Réjean Simard, conseiller
- M^{me} Domenica Guzzo, conseillère
- M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
- M. Réjean Cloutier, conseiller
- M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Est absente :

- M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
4. Suivi des comités
5. Période de questions portant sur les points à l'ordre du jour
6. Correspondance
 - 6.1 Correspondance générale
 - 6.2 Demande de don
 - 6.2.1 Commandite pour l'album des finissants – Polyvalente Louis-Saint-Laurent
 - 6.2.2 Bibliothèque Claire. D. Manseau
 - 6.3 Cotisation et adhésion
 - 6.4 Demande d'appui
 - 6.5 Représentation
 - 6.6 Invitation
7. Administration
 - 7.1 Appel de candidatures – Emplois estivaux
 - 7.2 Politique de communication
 - 7.3 Modification à l'horaire de travail de l'agente administrative
 - 7.4 Fin d'emploi de la secrétaire comptable
8. Transport – Voirie
 - 8.1 Utilisation des revenus reportés carrières/sablières
 - 8.2 Balayage des rues et stationnements municipaux
 - 8.3 Débroussaillage des voies publiques
 - 8.4 Découennage et nettoyage des fossés

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 8.5 Embauche d'un journalier-opérateur temporaire pour la saison hivernale
 - 8.6 Réparation et remplacement de ponceaux
 - 8.7 Travaux printaniers d'urgence

 - 9. Sécurité publique
 - 9.1 Rapport annuel 2023 de la Régie incendie des Rivières
 - 9.2 Adoption du rapport financier 2023 de la Régie incendie des Rivières

 - 10. Urbanisme
 - 10.1 Octroi d'un contrat avec Urbatek
 - 10.2 Demande à la CPTAQ - Lot 4 199 623

 - 11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Offre de service de RAPPEL pour le suivi de la qualité de l'eau à Dudswell
 - 11.2 Remplacement de valves et travaux divers, usine d'eau potable

 - 12. Loisir et culture

 - 13. Développement
 - 13.1 Demande de subvention auprès de Tourisme Cantons-de-l'Est au programme entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPNTNT) pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne
 - 13.2 Demande de subvention auprès de Développement économique Canada pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne
 - 13.3 Rétribution du surplus de la MRC au fonds FRR volet 2

 - 14. Trésorerie
 - 14.1 Comptes

 - 15. Avis de motion

 - 16. Présentation et dépôt de règlement

 - 17. Adoption de règlement

 - 18. Divers

 - 19. Points du maire et suivi des activités du mois

 - 20. Présentation de projets citoyens

 - 21. Période de questions
 - 21.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 21.2 Questions des citoyens

 - 22. Clôture de la séance

 - 23. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-040

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
RÉSOLUTION 2024-041**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 5 février 2024.

6.2 Demande de don

**6.2.1 Commandite pour l'album des finissants – Polyvalente Louis-Saint-Laurent
RÉSOLUTION 2024-042**

CONSIDÉRANT la campagne de financement de l'album des finissants 2023-2024 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité contribue financièrement à cette campagne de financement par l'achat d'un espace publicitaire dans l'album des finissants 2023-2024 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, pour une somme de 100 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 00 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2.2 Bibliothèque Claire. D. Manseau
RÉSOLUTION 2024-043**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

La conseillère, M^{me} Isabelle Bibeau, déclare son intérêt, ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer les opérations du comité de bénévoles de la bibliothèque municipale Claire D. Manseau;

CONSIDÉRANT l'objectif 6.3 de la planification stratégique, qui vise à valoriser le travail des bénévoles.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la subvention prévue au budget d'opération 2024 pour appuyer les activités de la bibliothèque Claire D. Manseau soit remise par chèque à la responsable, au montant de 3 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 702 30 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Cotisation et adhésion

6.4 Demande d'appui

6.5 Représentation

6.6 Invitation

7. ADMINISTRATION

**7.1 Appel de candidatures – emplois estivaux
RÉSOLUTION 2024-044**

CONSIDÉRANT QUE les besoins en termes d'emplois estivaux pour l'été 2024 touchent les services suivants :

- Le Service d'Animation Estivale;
- La plage P.-E.-Perreault.

CONSIDÉRANT QUE les employés estivaux de la saison 2023 seront contactés par la directrice générale afin de valider leur intérêt à renouveler leur embauche pour la saison 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Solange Masson, à faire l'affichage des postes estivaux non comblés via les journaux locaux, le site Web et les médias sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Politique de communication
RÉSOLUTION 2024-045**

CONSIDÉRANT QUE la communication est un outil essentiel pour assurer la transparence, l'efficacité et la participation citoyenne au sein de la Municipalité;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une relation de confiance et d'ouverture avec les résidents de la communauté;

CONSIDÉRANT la diversité des canaux de communication disponibles, notamment les médias traditionnels, les plateformes en ligne et les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de diffuser de manière claire et accessible les informations relatives aux décisions municipales, aux projets en cours et aux services offerts;

CONSIDÉRANT la volonté de favoriser un dialogue constant entre l'administration municipale et les citoyens afin de mieux répondre à leurs besoins et préoccupations.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M^{me} Méлина Proulx, agente aux communications, soit désignée responsable de la communication au sein de l'administration municipale;

QUE la Municipalité de Dudswell adopte la *Politique de communication* visant à promouvoir la transparence, l'accessibilité et l'interaction avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Modification à l'horaire de travail de l'agente administrative RÉSOLUTION 2024-046

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a proposé, aux employés qui le désirent, la possibilité de réduire les heures de travail à 32 h/semaine afin d'assurer une meilleure conciliation travail/vie privée;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M^{me} Catherine Morin, agente administrative, de réduire ses heures de travail hebdomadaires.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'horaire officiel de M^{me} Catherine Morin, agente administrative, soit dorénavant à 32 h/semaine;

QUE M^{me} Morin s'engage, lorsque les besoins seront présents, à être disponible davantage afin d'éviter un bris de service, selon les dispositions prévues à la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*;

QUE ce nouvel horaire soit effectif à partir de la semaine du 11 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Fin d'emploi de la secrétaire comptable RÉSOLUTION 2024-047

CONSIDÉRANT QUE les tâches de la secrétaire comptable, entrée en poste en 2009, se sont complexifiées dans le temps, notamment par la croissance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire comptable ne satisfait plus aux exigences de son poste.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale, M^{me} Solange Masson, soit autorisée à mettre fin à l'emploi de la secrétaire comptable, en date du 23 février 2024 et à lui remettre toutes les sommes pouvant lui être dues;

QUE la directrice générale, M^{me} Solange Masson, soit autorisée à afficher le poste et à voir à organiser la sélection des candidats avec le comité ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT - VOIRIE

**8.1 Utilisation des revenus reportés carrières/sablières
RÉSOLUTION 2024-048**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a réalisé des travaux de rechargement granulaire sur le chemin de la Station et le chemin du Bassin en 2023;

CONSIDÉRANT qu'une partie du financement de ces travaux provient du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT les redevances des exploitants de carrières et sablières versées à la Municipalité dans le cadre de ce règlement;

CONSIDÉRANT le solde accumulé de 97 611,36 \$ au 31 décembre 2023 provenant de ces redevances.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise que la somme de 97 611,36 \$ soit affectée au paiement des travaux de rechargement granulaire sur le chemin de la Station et le chemin du Bassin, réalisés en 2023, le tout provenant des redevances des exploitants de carrières et de sablières perçues par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 Balayage des rues et stationnements municipaux
RÉSOLUTION 2024-049**

CONSIDÉRANT QUE chaque printemps, l'équipe de la voirie doit procéder à des travaux de balayage sur les voies publiques, les trottoirs et les stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée possédant les équipements adaptés à ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE le 7 février dernier, la Municipalité a fait parvenir une invitation à soumissionner pour le balayage des rues, des trottoirs et des stationnements municipaux auprès de trois (3) fournisseurs potentiels soient :

1. Les Entreprises Breton inc.
2. Déneigement Demco inc.
3. Les Entreprises Myrroy inc.

CONSIDÉRANT QUE seules les Entreprises Myrroy inc. ont fait parvenir une soumission, pour un montant maximal de 20 947,16 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE le conseil municipal octroie le contrat de balayage des rues, des trottoirs et des stationnements municipaux à Les Entreprises Myrroy inc., pour un montant maximal de 20 947,16 \$, plus les taxes applicables.

QUE vu la nature des travaux à exécuter, il y aurait lieu de prévoir une provision ne dépassant pas 10 % du montant du contrat, soit 2 094,72\$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires et les imprévus;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Débroussaillage des voies publiques RÉSOLUTION 2024-050

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer la visibilité sur certains chemins de la Municipalité, l'équipe de la voirie doit procéder à des travaux de débroussaillage;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise spécialisée possédant les équipements adaptés à ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux cadrent avec l'objectif de la planification stratégique d'améliorer la qualité des routes et du service de voirie.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur aux infrastructures et à l'urbanisme, M. Michaël Gosselin, à recourir aux services d'une entreprise spécialisée dans le domaine, et ce, pour un montant maximum de 6 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE vu la nature des travaux à exécuter, il y aurait lieu de prévoir une provision ne dépassant pas 5 % du montant du contrat, soit 300 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires et les imprévus;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Découennage et nettoyage des fossés RÉSOLUTION 2024-051

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre le drainage adéquat des chemins, la Municipalité doit procéder à des travaux de découennage des accotements et de nettoyage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux cadrent avec l'objectif de la planification stratégique d'améliorer la qualité des routes.

IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur aux infrastructures et à l'urbanisme, M. Michaël Gosselin, à procéder à des travaux de découennage des accotements et de nettoyage de fossés sur divers tronçons de chemins municipaux, et ce, pour un montant maximum de 25 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 320 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 Embauche d'un journalier-opérateur temporaire pour la saison hivernale
RÉSOLUTION 2024-052**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à divers travaux d'entretien des chemins et sites municipaux durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT le besoin d'un journalier-opérateur, sur appel, afin d'effectuer le déneigement;

CONSIDÉRANT l'expérience de M. Daniel Breton, qui a déjà occupé ce poste par le passé.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Daniel Breton, à titre de journalier-opérateur durant la saison hivernale actuelle;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 9 de la classe 2, conformément à la *Politique de rémunération et des conditions de travail des employés*;

QUE ses conditions de travail soient établies selon un horaire variable, sur appel, et selon les précipitations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6 Réparation et remplacement de ponceaux
RÉSOLUTION 2024-053**

CONSIDÉRANT QUE certains ponceaux assurant l'écoulement des eaux de surfaces sont endommagés et doivent être réparés ou remplacés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu dans son budget d'immobilisation 2024 un montant de 30 000 \$ à cette fin.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le directeur aux infrastructures et à l'urbanisme, M. Michael Gosselin, à remplacer ou à réparer les ponceaux endommagés pour un montant maximal de 30 000 \$;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 23 040 00 023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7 Travaux printaniers d'urgence
RÉSOLUTION 2024-054**

CONSIDÉRANT QUE chaque printemps, plusieurs sections de chemins subissent des dommages importants lors de la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE ces dommages nécessitent des interventions urgentes afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération 2024 pour l'entretien du réseau routier.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux infrastructures et à l'urbanisme, M. Michael Gosselin, à procéder aux travaux printaniers de réparation d'urgence pour un montant ne dépassant pas 25 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même les postes 02 320 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**9.1 Rapport annuel 2023 de la Régie incendie des Rivières
RÉSOLUTION 2024-055**

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Rivières a déposé son rapport d'activité 2023 à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Solange Masson, a transmis ce rapport à l'ensemble des élus et qu'ils en ont pris connaissance.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell adopte le rapport d'activités 2023 de la Régie incendie des Rivières, tel que déposé par le directeur général, M. Stéphane Laroche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Adoption du rapport financier 2023 de la Régie incendie des Rivières
RÉSOLUTION 2024-056**

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la Régie incendie des Rivières, M. Stéphane Laroche, dépose le rapport financier 2023 à la Municipalité de Dudswell.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell adopte le rapport financier déposé par M. Stéphane Laroche, directeur général de la Régie incendie des Rivières, pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. URBANISME

**10.1 Octroi d'un contrat avec Urbatek
RÉSOLUTION 2024-057**

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un inspecteur municipal a occasionné un certain retard dans le traitement des dossiers en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Urbatek, couvrant l'ensemble des services ci-dessous mentionnés :

- L'inspection des permis à fermer;
- La transmission des permis à l'évaluateur;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- La rédaction des avis pour les travaux non conformes aux permis et pour les travaux non terminés;
- Toute autre tâche nécessaire à la réalisation des services susmentionnés.

CONSIDÉRANT la résolution 2023-299, qui octroie un mandat à la firme Urbatek, pour un montant maximum de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT les besoins plus importants que ceux estimés en décembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell prolonge le mandat à la firme Urbatek, pour un montant maximum de 5 000 \$;

QUE la Municipalité de Dudswell désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la Municipalité de Dudswell;

QUE cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal;

QUE cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables pour régler les mécontentes en vertu des articles 34 à 48 de la *Loi sur les compétences municipales* et sur demandes des citoyens;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 610 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Demande à la CPTAQ – Lot 4 199 623 RÉSOLUTION 2024-058

CONSIDÉRANT QUE 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts) désire poursuivre l'exploitation de sa gravière-sablière;

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'extraction est autorisé dans la zone A-8 qu'à des fins agricoles et/ou publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de carrière est dérogoire au règlement de zonage actuel, mais qu'il est protégé par droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, la Municipalité doit lui joindre une résolution d'appui.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN SIMARD, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité appui la demande à la CPTAQ, effectuée par 9146-8801 Québec inc., touchant le lot 4 199 623.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU

**11.1 Offre de service de RAPPEL pour le suivi de la qualité de l'eau à Dudswell
RÉSOLUTION 2024-059**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite poursuivre la caractérisation de la qualité de l'eau des lacs, soit le lac Miroir et le lac d'Argent, en collaboration avec les associations;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le RAPPEL qui consiste à faire un suivi de la qualité de l'eau à la fosse des lacs ainsi qu'un suivi de la qualité bactériologique de l'eau;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 de la planification stratégique qui vise à adopter une stratégie pour optimiser les services, l'aménagement et la mise en valeur des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget d'opération de la Municipalité et inscrite au Plan d'action municipal en environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme le RAPPEL - Expert-conseil en environnement et en gestion de l'eau - d'une somme de 3 800 \$, plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service proposée par la firme le RAPPEL d'une somme de 3 800 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 460 00 690.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.2 Remplacement de valves et travaux divers, usine d'eau potable
RÉSOLUTION 2024-060**

CONSIDÉRANT les travaux à prévoir pour le réseau d'eau potable dans le secteur de Bishopton prévu en 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations de notre technicienne réseau;

CONSIDÉRANT la proposition de S.O.S Pompes Pièces Expert au montant de 1 582,95 \$, plus les taxes applicables, en ce qui a trait à l'installation de valves, à des travaux touchant à l'entrée du chlore et à la manipulation d'une pompe;

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont prévus dans le surplus affecté au réseau d'aqueduc.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. VINCENT DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell autorise les travaux à l'usine d'eau potable, le tout selon la proposition soumise par S.O.S Pompes Pièces Expert, au montant total de 1 582,95 \$, plus les taxes applicables;

QUE considérant la nature des travaux à exécuter, il y aurait lieu de prévoir une provision ne dépassant pas 10 % du montant du contrat, soit de 158,30 \$, plus les taxes applicables, pour des travaux supplémentaires et imprévus;

QUE cette dépense soit puisée à même le poste 02 412 00 521, et remboursée par le surplus affecté au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIR ET CULTURE

13. DÉVELOPPEMENT

**13.1 Demande de subvention auprès de Tourisme Cantons-de-l'Est pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne
RÉSOLUTION 2024-061**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a entrepris un projet de développement des infrastructures touristiques visant à promouvoir le vélo de montagne dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà reçu un financement initial pour la phase 1 des pistes de vélo de montagne grâce à une subvention obtenue via le Fonds FRR volet 2;

CONSIDÉRANT QU'afin de compléter et de consolider ce projet, il est nécessaire d'obtenir un soutien financier supplémentaire pour la réalisation de la phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPNTNT) proposé par Tourisme Cantons-de-l'Est offre des opportunités de financement pour les projets de développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le développement des pistes de vélo de montagne est une initiative qui contribuera à la diversification de l'offre touristique, à l'attraction de nouveaux visiteurs et à la stimulation de l'économie locale.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell :

1. Sollicite une subvention de 80 000 \$ auprès de Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre du programme EPNTNT pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne;
2. Autorise M. Alain Bourgeois, agent de développement, à soumettre la demande de subvention, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne conduite du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Demande de subvention auprès de Développement économique Canada pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne
RÉSOLUTION 2024-062**

CONSIDÉRANT l'importance du développement touristique pour la Municipalité et la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir les activités récréatives et sportives, notamment le vélo de montagne, pour attirer les visiteurs et stimuler l'économie locale;

CONSIDÉRANT le projet de développement des pistes de vélo de montagne dans la municipalité, visant à améliorer l'offre récréative et touristique dans la région;

CONSIDÉRANT l'opportunité de bénéficier du soutien financier de Développement économique Canada dans le cadre du Fonds de Croissance touristique.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell :

1. Sollicite une demande de subvention de 100 000 \$ auprès de Développement économique Canada dans le cadre du Fonds de Croissance touristique, pour un montant total de 100 000 \$, pour le financement de la phase 2 des pistes de vélo de montagne;
2. Autorise M. Alain Bourgeois, agent de développement, à signer tous les documents nécessaires à la soumission de la demande de subvention, ainsi qu'à agir comme point de contact avec Développement économique Canada pour toute communication relative à cette demande;
3. S'engage à utiliser les fonds octroyés conformément aux modalités convenues avec Développement économique Canada, en fonction des besoins du projet, en veillant à ce que les objectifs de la phase 2 des pistes de vélo de montagne soient pleinement respectés;
4. Fournisse à Développement économique Canada tous les rapports et documents nécessaires pour rendre compte de l'utilisation des fonds octroyés, ainsi que toute information complémentaire requise dans le cadre du processus de demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.3 Rétribution du surplus de la MRC au fonds FRR volet 2
RÉSOLUTION 2024-063**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a droit à une rétribution de surplus au montant de 14 544 \$ dans le cadre du programme FRR volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite bonifier, avec cette somme, son projet de pistes de vélo de montagne, financé par le même fonds;

CONSIDÉRANT QUE le projet, situé dans le secteur Marbleton, consiste à l'aménagement de pistes de vélo de montagne 4 saisons, de type « cross-country » pour débutants, l'installation d'une douche et d'une station de lavage de vélos sur le site de la Maison Lime Ridge, ainsi que le développement d'une stratégie pour la promotion du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le montant de 14 544 \$ soit attribué au projet de pistes de vélo de montagne;

QUE M. Alain Bourgeois, agent de développement, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires en lien avec le Fonds FRR volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. TRÉSORERIE

**14.1 Comptes
RÉSOLUTION 2024-064**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

| NUMÉRO | NOM | RÉFÉRENCES POUR ACHATS | MONTANT |
|--------|---------------------------------|--------------------------------|-------------|
| 2126 | Hydro-Québec | Électricité | 210.40 \$ |
| 2127 | Hydro-Québec | Électricité | 426.82 \$ |
| 2133 | J.N. Denis inc. | Petits outils | 6.65 \$ |
| 2134 | Pierre Chouinard & Fils | Carburant diésel | 1 869.72 \$ |
| 2135 | Poulin Jetsable inc. | Contrat de déneigement | 8 953.68 \$ |
| 2136 | Régie intermunicipale | Enfouissement - déchets | 5 066.64 \$ |
| 2137 | Bell gaz ltée | Propane - caserne | 86.23 \$ |
| 2141 | Bourgeois Alain | Honoraires professionnels | 1 327.96 \$ |
| 2142 | Cain Lamarre en fidéicommiss | Honoraires juridiques | 2 056.05 \$ |
| 2143 | Centre Amaro cantons l'est inc. | Eau de source | 80.00 \$ |
| 2144 | Centre Amaro cantons l'est inc. | Café | 93.90 \$ |
| 2145 | Hydro-Québec | Électricité | 75.42 \$ |
| 2146 | Hydro-Québec | Électricité | 95.57 \$ |
| 2147 | Hydro-Québec | Électricité | 845.27 \$ |
| 2148 | Hydro-Québec | Électricité | 87.53 \$ |
| 2149 | Hydro-Québec | Électricité | 89.44 \$ |
| 2150 | Hydro-Québec | Électricité | 1 548.38 \$ |
| 2151 | Hydro-Québec | Électricité | 526.58 \$ |
| 2152 | Hydro-Québec | Électricité | 97.31 \$ |
| 2153 | J.N. Denis inc. | Pièces et accessoires véhicule | 9.78 \$ |
| 2154 | Centre location idéale | Sarreau | 455.30 \$ |
| 2155 | Centre location idéale | Chaufferette au diesel | 976.14 \$ |
| 2156 | Pierre Chouinard & fils | Carburant diésel | 2 013.04 \$ |
| 2159 | Régie intermunicipale | Enfouissement - déchets | 401.76 \$ |
| 2160 | Services de cartes Desjardins | Divers | 7 560.30 \$ |
| 2161 | Bourgeois Alain | Honoraires professionnels | 1 327.96 \$ |
| 2162 | Bourgeois Alain | Honoraires professionnels | 1 327.96 \$ |
| 2163 | Bourgeois Alain | Honoraires professionnels | 1 327.96 \$ |
| 2164 | Bumper to Bumper | Pièces et accessoires véhicule | 24.68 \$ |
| 2165 | Bumper to Bumper | Pièces et accessoires véhicule | 280.12 \$ |
| 2166 | Bumper to Bumper | Pièces et accessoires véhicule | 20.56 \$ |
| 2167 | Cogéco connexion inc. | Internet - usine e-p | 83.88 \$ |
| 2168 | Goliax | Plaques de rues, signalisation | 1 077.92 \$ |
| 2169 | Goliax | Plaques de rues, signalisation | 174.76 \$ |
| 2170 | Hydro-Québec | Électricité | 34.49 \$ |
| 2171 | Hydro-Québec | Électricité | 157.34 \$ |
| 2172 | Hydro-Québec | Électricité | 1 030.78 \$ |
| 2173 | Hydro-Québec | Électricité | 618.12 \$ |
| 2174 | Hydro-Québec | Électricité | 542.40 \$ |
| 2175 | Hydro-Québec | Électricité | 509.04 \$ |

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

| | | | |
|------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| 2176 | Hydro-Québec | Électricité | 138.09 \$ |
| 2177 | J.N. Denis inc. | Fourchon chargeur sur roue | 4 817.45 \$ |
| 2178 | J.N. Denis inc. | Réparation chargeur sur roue | 561.86 \$ |
| 2179 | Macpek inc. | Pièces et accessoires voirie | 328.77 \$ |
| 2180 | Macpek inc. | Pièces et accessoires voirie | 207.89 \$ |
| 2181 | Pierre Chouinard & fils | Carburant diesel | 1 817.96 \$ |
| 2182 | Régie intermunicipale | Enfouissement - déchets | 1 235.04 \$ |
| 2183 | Régie intermunicipale | Enfouissement - déchets | 297.79 \$ |
| 2184 | Régie intermunicipale | Enfouissement - déchets | 461.28 \$ |
| 2185 | Robitaille équipement inc. | Pièces et accessoires véhicule | 3 098.58 \$ |
| 2186 | Robitaille équipement inc. | Pièces et accessoires véhicule | 3 098.58 \$ |
| | | TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS | 59 561.13 \$ |
| 3630 | Centre de rénovation G. Doyon inc. | Pièces et accessoires véhicule | 509.77 \$ |
| 3631 | Corporation des fleurons du Québec | Formation parcs et bâtiments | 86.23 \$ |
| 3632 | MRC du haut Saint-François | Assistance technique, téléphone MRC | 1 033.91 \$ |
| 3633 | Rappel | Inventaire des plantes aquatiques | 2 995.10 \$ |
| 3634 | George Allen | Contrat de vidange 2023-2024 | 1 042.55 \$ |
| 3635 | Aquatech | Forfaitaire janvier 2024 | 5 049.70 \$ |
| 3636 | Camions Globocam Estrie inc. | Pièces et accessoires véhicule | 19.84 \$ |
| 3637 | Canadian Tire | Petits outils | 81.03 \$ |
| 3638 | Caron Noémie | Remboursement couches lavables | 100.00 \$ |
| 3639 | Centre de rénovation G. Doyon inc. | Pièces et accessoires voirie | 114.41 \$ |
| 3640 | Dist. J. M. Bergeron inc. | Plaque de rues et signalisations | 157.22 \$ |
| 3641 | Eurofins Environex | Analyse de laboratoire | 1 034.20 \$ |
| 3642 | Espace muni | Cotisation et abonnement | 97.73 \$ |
| 3643 | Jld-Lague | Entretien et réparation véhicule | 416.90 \$ |
| 3644 | Camion Maska inc. | Entretien et réparation véhicule | 204.64 \$ |
| 3645 | MRC du haut Saint-François | Quotes parts 2024 MRC | 161 671.00 \$ |
| 3646 | Déneigement Mikaël Raymond | Contrat de déneigement | 316.18 \$ |
| 3647 | Les services exp inc. | Travaux forage rue Bishop | 244.33 \$ |
| 3648 | Trans. et exc. Stéphane Nadeau | Parc Gordon MacAulay | 54 492.30 \$ |
| 3649 | Distribution d'outils | Pièce et accessoires voirie | 74.72 \$ |
| 3650 | Fonds d'information sur le territoire | Contrat de mutation | 36.90 \$ |
| 3651 | Iga couture East Angus | Articles divers | 22.55 \$ |
| 3652 | Rézilio technologie | Abonnement annuel | 1 690.00 \$ |
| 3653 | Thermoshell | Mazout | 890.87 \$ |
| 3654 | ADMQ - zone Estrie | Formation | 28.74 \$ |
| 3655 | Productions les Alingénus | Animation carnaval | 850.00 \$ |
| 3656 | Ascenseur de l'Estrie | Entretien ascenseur | 299.10 \$ |
| 3657 | Audio logique Sherbrooke | Vêtements, chaussures, | 277.09 \$ |
| 3658 | Centre de rénovation G. Doyon inc. | Ponceaux | 926.61 \$ |
| 3659 | Centre agricole Wotton | Déchiporteur | 5 173.88 \$ |
| 3660 | Électro-concept P.B.L. inc. | Système télémétrie | 26 409.76 \$ |
| 3661 | Les entreprises Dolbec | Pièces et accessoires véhicule | 507.54 \$ |

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

| | | | |
|------|-------------------------------------|--|-------------|
| 3662 | Excavation Marc Fortin | Aménagement ch. Tétreault (poubelles) | 551.88 \$ |
| 3663 | Fabrique de Saint-François-de-Laval | Location de l'église | 7 592.29 \$ |
| 3664 | Ministre des Finances | Frais annuel ascenseur | 97.25 \$ |
| 3665 | Alex Davignon | Entretien réseau routier | 6 760.54 \$ |
| 3666 | PG solutions inc. | Installation Accés Territoire | 201.21 \$ |
| 3667 | Simard Réjean | Frais de représentation | 117.52 \$ |
| 3668 | Telmatik | Appels d'urgence | 86.23 \$ |
| 3669 | Construction Terapro Longus | Pièces et accessoires véhicule | 1 414.00 \$ |
| 3670 | Urbatek | Services professionnels | 4 692.86 \$ |
| 3671 | Les consultants Verret | Formation clientèle difficile | 2 719.24 \$ |

TOTAL DES CHÈQUES 291 087.82 \$

TOTAUX CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS 350 648.95 \$

Un montant de 101 447.15 \$ a été versé en salaire, DAS et avantages sociaux pour la période du 1er février au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. AVIS DE MOTION

16. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

17. ADOPTION DE RÈGLEMENT

18. DIVERS

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1 Réponses aux questions des citoyens

21.2 Période de questions des citoyens

Environ 20 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 02.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et greffière-trésorière